Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260708-DCM2026_058-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026-058 – VOIRIE – Dénomination de voie

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	23	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Jeudi 02 juillet 2026
L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Michel CROCHET, Paulette LAMBERT, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Virginie TOUZARD, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Loeiza LE GAL, Gérard LELOUP, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Pouvoirs : Gaspard GUCCIARDI a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Mélody LAY a donné pouvoir à Luc JEROME, Camille LAMOUR a donné pouvoir à Carole RAMAUX, Chantal CHARRERON a donné pouvoir à Kahina SAADI, Eric MAHE a donné pouvoir à Gérard LELOUP, Cécilia VENET-LASNIER a donné pouvoir à Vincent TANGUY

Absence : Gaspard GUCCIARDI, Mélody LAY, Camille LAMOUR, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET, LASNIER

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

La dénomination des voies et lieux-dits sur le territoire communal constitue une compétence essentielle du conseil municipal, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Cette démarche permet d'assurer une identification claire et précise des adresses, facilitant ainsi l'intervention des services publics (secours, police municipale, services postaux) et des prestataires privés (livraisons, services de géolocalisation).

Dans le cadre de l'aménagement du territoire de la commune de SURZUR, il est proposé de dénommer la voie, menant à l'aire de camping-cars et des vestiaires foot.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260708-DCM2026_058-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Cette dénomination, une fois officialisée par délibération, permettra d'intégrer cette voie dans la base adresse locale et nationale, conformément aux obligations légales en vigueur.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article 2121-30.

VU le Code des relations entre le Public et les Administrations L321-4 et R321-5 et suivants.

CONSIDÉRANT que la dénomination des voies est une compétence exclusive du conseil municipal, dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

CONSIDÉRANT que l'identification claire des voies est indispensable pour garantir l'efficacité des services publics, notamment en matière de secours, de police municipale et de distribution du courrier

CONSIDÉRANT que la voie concernée nécessite une officialisation pour être intégrée dans les bases de données nationales et locales ;

CONSIDÉRANT que cette dénomination respecte les bonnes pratiques en matière de libellé des voies, en évitant les homonymes, les formulations trop longues ou susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ;

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

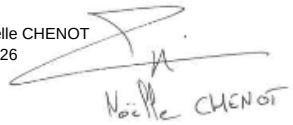
DECIDE de nommer la voie menant à l'aire de camping-cars « Impasse du Stade ».

CHARGE Madame le Maire de procéder à l'installation des panneaux de signalisation correspondants et de transmettre les informations nécessaires à la mise à jour de la base adresse nationale, conformément aux dispositions de l'article R. 2121-13 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260708-DCM2026_058-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 09 juillet 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 09/07/2026 Qualité : Maire  Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX

MAIRIE DE SURZUR
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Télécopie : 02 97 42 03 54 – Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr